



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE EN ARTS OPTION THÉÂTRE
SESSION 2023**

La rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de La Réunion

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés respectivement présidente, et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire en Arts option Théâtre :

Présidente :

Mme Anouk MARTAUD-ROBERT - IA-IPR Lettres – Rectorat de La Réunion

Membres :

M. Gilles DELATTRE – Professeur agrégé au lycée Amiral Pierre Bouvet

M. Nicolas STOJCIC – Conseiller théâtre – à la Direction des actions culturelles (DAC) Réunion

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 30 mai 2023

Pour la Rectrice et par délégation,
La Cheffe de la division des examens et concours,
signé

Abla ZENAT